

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

OBJET
N° 2023-3-19

Motion

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 29 mars 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 14 mars 2023.

Le Maire,



L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes RIQUET -LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Depuis près de 3 ans, **une nouvelle équipe**, sous la présidence de Serge De CARLI, est à la tête de la Communauté d'Agglomération qui regroupe **21 communes**.

Malgré plusieurs mises en garde, **une politique budgétaire dangereuse** s'est développée : politique excessive de communication, embauches non fondées, marchés trop chers, ... ayant amené à une hausse des dépenses de + **2 millions €** en 3 ans sur le budget de fonctionnement.

Le Président Serge De CARLI n'a pas réussi à imposer une augmentation des impôts en 2022 grâce à la mobilisation **des élus signataires ci-dessous**.

En 2023, le Président revient avec une nouvelle proposition d'augmentation fiscale sans précédent : + **2,6 millions € supplémentaires** avec :

- le **doublement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** partiellement compensée, **pour les propriétaires**, par une **baisse de 50% de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)**, baisse qui ne concerne pas les locataires,

- **la mise en place de la taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) à hauteur de 10 € par habitant, soit +16€/foyer fiscal en moyenne pour les propriétaires.**

Ces propositions, si elles étaient votées lors du **Conseil communautaire du 04 avril prochain**, amèneraient, en moyenne, à :

pour les propriétaires + 100 € d'impôts et taxes supplémentaires (+ 31%)

pour les locataires +110 € de contributions pour les « Ordures Ménagères » (+110%).

Certes, le coût des ordures ménagères augmente et des travaux de lutte contre les inondations sont nécessaires. Il faut le prendre en compte. **Mais cela ne justifie aucunement le montant disproportionné en 2023 de ces augmentations comme nous l'avons démontré en séance le 2 mars dernier.**

En outre, **le contexte économique et social difficile** (coût de l'énergie, inflation, conséquences de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, ...) ainsi que **des choix de dépenses inappropriées** de l'intercommunalité rendent les propositions du Président encore plus **inacceptables**.

Il est possible de faire autrement car **des marges de manœuvre existent** : excédent cumulé de fonctionnement de + **3,950 millions €**, meilleure **maîtrise** des dépenses, recours **mesuré** à l'emprunt, ...

Pour empêcher **cela**, le 4 avril prochain lors du Conseil Communautaire, une majorité de **28 élus(es)** sur les 55 est nécessaire. Pour l'heure, les élus(es) soussignés(ées) y sont **résolument** opposés.

Pour cela, il faut vous **mobiliser, interpellier** vos maires et élus municipaux afin qu'ils nous **rejoignent** dans **notre refus** d'une telle augmentation.

Les XX signataires :

Chénières : **Richard RAULLET**/Cosnes : **Cédric ACETI** et Joele BOSIZIO/Fillières : **Francis HERBAYS**/LEXY : **Gérard ALLIERI**, Véronique CRIDEL et Christian LENOBLE/LONGWY : **Jean-Marc FOURNEL**, Vincent HAMEN, Aurélie NAILL, Christian ARIES, Chantal BERTIN, Marie-Christine INIAL, Robert ROUSSEAU, Edouard JACQUE, Mathieu SERVAGI/Mont-Saint-Martin : Idir KARRA/Morfontaine : **José PLUVINET**/Ugny : **Robert BOURGUIGNON**

LES AUGMENTATIONS EN 2023 EN FONCTION DES VALEURS LOCATIVES MOYENNES DES COMMUNES

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E.legalite.com

	Impact sur les propriétaires (en moyenne +31% avec GEMAPI)	Impact sur les locataires (en moyenne +110%)
Chenières	+103€	+118€
Cons-la-Grandville	+96€	+106€
Cosnes-et-Romain	+134€	+143€
Cutry	+108€	+121€
Fillières	+97€	+108€
Gorcy	+107€	+112€
Haucourt-Moulaine	+112€	+113€
Herserange	+82€	+82€
Hussigny-Godbrange	+112€	+111€
Laix	+84€	+86€
Lexy	+117€	+127€
Longlaville	+94€	+86€
Longwy	+114€	+102€
Mexy	+125€	+136€
Mont-Saint-Martin	+96€	+94€
Morfontaine	+102€	+99€
Réhon	+104€	+108€
Saulnes	+94€	+88€
Tiercelet	+119€	+128€
Ugny	+104€	+115€
Villers-la-Montagne	+108€	+125€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

REFUSE les augmentations telles que prévues ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

